...ande, le lieutenant de Hendlick. Celui-ci lui ayant répondu qu'il ne a répondu quelques mots de politesse.

La dame voilée

La convocation dont la vicomtesse de Jouffroy d'Abbans a été l'objet de la part du commissaire Bayard a rappelé l'attention sur cette dame qui tient le rôle, dans l'affaire Dreyfus et...

Lettre de M. Maret à la presse

M. Henry Maret a, d'autre part, adressé aux directeurs de journaux une lettre dont voici les passages essentiels :

J'ai deux devoirs à remplir :

Le premier, qui est le plus sacré, et le plus urgent aussi, c'est de manifester ma reconnaissance à tous mes confrères de la presse qui, dans le cours de ce procès odieux, n'ont cessé de me témoigner leurs sympathies et ont conservé une attitude digne d'une admirable admiration.

Tous, sans distinction d'opinions ou de partis, adversaires ou amis, et plus encore peut-être adversaires qu'amis, ont tendu la main au persécuté et détri en termes éloquents la calomnie et les calomniateurs.

Tous ont fait justice de l'accusation, condamné ceux qui condamnent, et livré au mépris public les abominables procédés d'une instruction aux abois.

J'ai été profondément ému de ces nombreuses unanimes d'estime, qui m'ont singulièrement consolé, soutenu et affermi.

... Mon second devoir, non pour moi, grands dieux, mais pour l'intérêt général, est de marquer d'un fer rouge et les lâchetés et les abandons et les vilenies.

Je n'y faillirai pas, mais ceux pour attendre ; la vengeance est un mets qui se peut manger froid.

En outre, dans une lettre qu'a publiée le *Radical*, M. Henry Maret annonce qu'il reprendra, après quelques jours de repit et de repos, sa place au milieu de ses collaborateurs.

Je sors, non comme Daniel, de la fosse aux lions, écrit M. Henry Maret, mais ce qui est pis, de la fosse aux vipères. Bientôt guéri de leurs morsures, ayant craché mon dernier dégoût dans l'ouvre que j'achève en ce moment, ayant oublié toutes les injures et toutes les douleurs, je pourrai continuer la lutte interrompue pour toutes les réformes, pour toutes les libertés, pour la République et pour la patrie.

Aujourd'hui, il n'y a place en mon cœur que pour la colère et il faut un esprit plus calme pour s'occuper des affaires publiques.

Ministres à Cannes

Cannes, 2 janvier. — M. Méline, accompagné de M. Barthou, est arrivé à 2 heures. Il a été reçu sur le quai de la gare par M. Legoux, préfet, le maire de Cannes et de nombreux amis personnels. M. Barthou restera quelques jours à Antibes. M. Méline passera une huitaine de jours à Cannes.

Panique dans un théâtre

Paris, 2. — Hier soir, vers neuf heures, les habitants de l'avenue de Clichy étaient mis en émoi par l'arrivée de six pompes à vapeur, et le bruit se répandit aussitôt que le feu venait de se déclarer au théâtre Moncey.

Fort heureusement, la nouvelle était fausse, et voici exactement ce qui s'était passé :

Pour la première fois, on avait éclairé la salle du théâtre à l'électricité. Pendant une heure, les appareils avaient fonctionné, mais tout à coup la lumière s'était éteinte.

Les spectateurs, plongés dans l'obscurité, prirent tout d'abord gaiement cet incident ; mais, comme la situation se prolongeait, ils exprimèrent leur mécontentement et finalement évacuèrent la salle.

A ce moment, un tuyauté se produisit, et, des places supérieures, des spectateurs individuels lancèrent sur les fauteuils d'orchestre des objets divers ; des banquettes même furent projetées par-dessus les balcons.

Deux dames, atteintes par ces projectiles improvisés, firent entendre des cris, mais elles étaient quelques légèrement contusionnées et, après avoir pris des soins, elles ont pu regagner leur domicile.

Tandis que ce scandale se passait dans la salle, des passants croyaient à un commencement d'incendie et avaient cru urgent de briser plusieurs avertisseurs.

On sait le reste.

AU TONKIN

Saïgon, 2 janvier. — Les dernières nouvelles du Tonkin montrent que l'échauffourée qui s'est produite le 15 décembre n'a pas eu la gravité que prétendait d'abord faire craindre l'assassinat d'un Français. Il paraît aujourd'hui établi que ce crime est une vengeance personnelle sans rapport avec les désordres occasionnés par les *auteurs du mouvement*, qui étaient partisans du soi-disant prophète Ky Dong. Ce Ki Dong, qui tentait d'agiter le pays depuis un an, est en prison ici. Les insurgés étaient peu nombreux et mal armés. Mais bien qu'ils se crussent invulnérables, la plupart furent facilement pris et aussitôt punis.

L'interruption du câble empêcha d'avoir des nouvelles télégraphiques.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La Santé de Bismarck

Paris, 3 janvier. — Sur la foi d'un renseignement d'origine anglaise, le bruit de la mort du prince de Bismarck s'est répandu à Paris, *hier soir, à Paris. Cette nouvelle était inexacte.* Voici, en effet, la dépêche que l'*Agence Havas* a communiquée cette nuit aux journaux :

Friedrichsruhe, 2 janvier. — L'état de santé du prince de Bismarck ne s'est pas modifié. Le prince assiste régulièrement aux repas de famille.

UNE LETTRE DE GARIBALDI
à notre ambassadeur à Rome

Rome, 2 janvier. — M. Menoti Garibaldi, au nom du comité franco-italien, a adressé à M. Billault, ambassadeur de France à Rome, une lettre dans laquelle il lui exprime ses regrets pour son départ.

« On a apprécié parmi nous, » a-t-il dit, « votre conciliation et votre sympathie qui ne nous pourraient en but d'améliorer les relations *franco-italiennes* et de les rendre, par un peu, sérieuses, toujours plus cordiales et de plus en plus intimes.

Garibaldi rappelle aussi les sentiments généreux manifestés au comité lors de l'anniversaire de la mort de Jules Simon. M. Garibaldi conclut en espérant que les mêmes sentiments animeront M. Barrère.

Chronique Régionale

Légion d'Honneur

Voici, parmi les décorations dans la Légion d'honneur, celles intéressant le Nord et le Pas-de-Calais :

Intérieur. — *Officier*. M. Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*.

Chevalier. — M. du Vivier des Valons, commissaire central à Lille ; M. le docteur Warenghem, médecin en chef de l'hôpital de Calais.

Commerce. — *Chevaliers*. — MM. Pichon, directeur de la Maison Meunier, à Fives-Lille ; Wallaert, filateur à Lille.

Exposition de Bruxelles. — *Officiers*. — MM. du Bocquet, ingénieur en chef du chemin de fer du Nord, et Leroy, directeur des mines de Bruay.

Chevaliers. — MM. Anatole Cordonnier, viticulteur à Bailleul ; Laurent-Mouton, négociant à Orchies ; Praton, délégué du conseil d'administration de la Société Denain-Anzin ; Henri Tersyvel, filateur à Roubaix ; Camille Boignol, fabricant de plumes à Boulogne.

Honneurs aux drapeaux

Le ministre de la guerre vient de faire connaître que les officiers supérieurs ont été autorisés à rendre aux drapeaux et *étendards remis aux corps de troupes* par le chef de l'Etat ; par suite les drapeaux des sapeurs-pompiers, dans les garnisons de province, des douaniers, des douanes, des forestiers qui sont admis dans les cérémonies militaires avec les troupes régulières défileront avec leur corps et resteront dans le rang pendant la remise des décorations.

Cette décision a été prise à la suite d'un incident, survenu dans le 14e corps, au sujet duquel le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, avait demandé des instructions au ministre de la guerre.

Distinctions honorifiques

A l'occasion de la distribution des récompenses de la Société agricole d'arrondissement de Douai, et par arrêté du président du Conseil des ministre de l'agriculture, en date du 31 décembre 1897, des médailles d'honneur agricoles ont été accordées à : MM. Victor Langlois, au service de MM. Lannoy à Fressin ; Nicolas Messager, au service de Miles Coubray, à Hamel ; Benoit Nathieu, au service de M. Wiart, à Macq.

Ecole militaire de l'artillerie et du génie

Sont admis à subir les épreuves orales au concours d'admission : MM. Dolatre, sergent au 43e régiment à Arras ; Pavot, sergent au 36e régiment à Arras ; Parin, sergent au 3e régiment à Arras ; Lemarchand, maréchal-des-logis au 15e régiment d'artillerie.

Les Conférences populaires

A LILLE

Dimanche 26 décembre, M. Sainjonn, directeur de notre école municipale, annonçait la prochaine qu'il avait faite, s'organisa une nouvelle conférence populaire.

La salle de la mairie, beaucoup trop petite pour recevoir le public nombreux qui s'y pressait, vers 8 à séance, fut comble des quatre heures. M. le maire et la plupart des conseillers municipaux étaient présents.

M. Sainjonne a eu la bonne grâce de nous choisir un conférencier étranger à la Société. Il a en vraiment la main heureuse et nous devons les plus vives félicitations à M. Chandelier, professeur de l'école de M. Lizot à Cambrai, qui nous a fait deux leçons nous à charmé par une causerie charmante et en même temps très instructive sur « l'expansion française en Afrique. » Ce sujet a été traité de main de maître avec une foule de détails, d'adéquates et de projections lumineuses qui ont vivement impressionné l'auditoire. Honneur aux vaillants explorateurs qui portent si loin le bon renom de la France.

Merci donc à M. Chandelier, qui nous a offert une si agréable soirée ; à M. Sainjonne, qui s'ingénie pour répandre autour de lui l'instruction d'une façon si attrayante, et à M. Vedart pour le zèle qu'il déploie dans la préparation des jolis chœurs que les jeunes élèves enlèvent avec tant de brio. Enfin, une bonne note aux deux petites actrices Chaumichaud et Darius, qui nous ont tant égayés par leur dialogue comique.

Les sociétés de secours mutuels

Le *Nord-Médical* publie la note suivante :

Nous sommes heureux de publier une circulaire du ministre adressée aux présidents des Sociétés de secours mutuels. Elle vient à l'appui du rapport du Dr Lambin, déjà publié par le *Nord-Médical* et rend justice aux *desiderata* des médecins.

« Le rapport annexé adressé par mon administration sur les opérations des sociétés de secours mutuels en France pendant l'année 1895, fait ressortir que les frais de maladie supportés par ces sociétés ont augmenté d'une année à l'autre dans des proportions considérables et véritablement inquiétantes pour leur avenir. Cet état de chose a deux causes principales que le rapport en question met en évidence : 1° l'abus des ordonnances médicales ; 2° l'admission dans les sociétés, à titre de membres participants, des sociétaires dont l'état de fortune les classe plutôt parmi les membres honoraires.

Dans une circulaire en date du 15 avril 1891, l'un de mes prédécesseurs a déjà mis en garde les administrateurs des sociétés de secours mutuels contre les dépenses pharmaceutiques exagérées. L'augmentation énorme de ces dépenses en 1895 sur l'année 1894 appelle de nouveau mon attention, et je vous prie de vous reporter aux termes de la circulaire précitée pour inviter les administrateurs à contrôler plus rigoureusement le service de la visite de leurs malades.

D'autre part, les médecins des sociétés de secours mutuels se plaignent que des sociétaires dont l'aisance leur fait un devoir d'être membres honoraires se font inscrire comme participants en vue de bénéfices participants, et bénéficient ainsi, lorsqu'ils sont malades, des soins médicaux aux prix réduits accordés aux sociétaires.

Si les rangs des mutualistes sont ouverts à tous les travailleurs de la situation modeste, ils ne le sont pas juste que des gens aisés, qui ont le moyen de payer, le cas échéant, les médecins au tarif de droit commun et qui peuvent, en outre, contribuer, versant une minime cotisation, les visites médicales, les médicaments et même une indemnité pour les journées de maladie, à aider les ouvriers à vaquer à leurs occupations habituelles.

Tel n'est pas le but des sociétés de secours mutuels ; elles ont été créées surtout pour les laborieux qui vivent de leur salaire. Les plus fortunés doivent en faire les membres honoraires et leur concourir leurs loisirs et leurs conseils, et ils font acte de bons citoyens en leur accordant, à titre de bienfiteurs, la cotisation exigée des membres participants. Cette catégorie de sociétaires existe dans presque toutes les sociétés. C'est généralement lorsqu'elles se fondent que la confusion se produit. Les fondateurs sont heureux de recruter le plus grand nombre possible de membres, et, s'ils ne peuvent trouver le fonds social, et, sans s'arrêter à la différence des situations, ils admettent indistinctement tous les sociétaires en qualité de membres participants que parmi les membres honoraires. C'est là une erreur de calcul qui est préjudiciable des sociétés.

Je tiens donc à ce que les sociétés de secours mutuels soient bien ce qui est de leur intérêt de ne pas tenir sur la situation du travailleur adhérent et qu'il leur appartient de ne pas attirer à eux qui leur sont très nettement inférieures les avantages réservés aux participants. En conséquence, les fondateurs ou administrateurs devront apporter le plus grande circonspection dans le recrutement des nouveaux sociétaires participants et engager les sociétaires dont la situation de fortune devrait plus que l'aisance à entrer dans la catégorie des membres honoraires.

Veuillez, Monsieur le Préfet, porter ces observations à la connaissance des présidents des sociétés de secours mutuels de votre département et m'accuser réception de la présente circulaire.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : Louis BARTHOU.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un nouveau scandale aux Hospices
ou la morale de l'« Echo du Nord »

Dans notre numéro de samedi matin, nous avons longuement exposé le scandale des hospices.

Notre charmant confrère l'*Echo du Nord*, dans son édition d'hier soir, partant de cet incident, veut bien dire avec nous que les faits dont il s'agit étaient colportés depuis longtemps en ville, de bouche à oreille.

Nous l'avons dit dans notre article et notre confrère n'annonce là rien de nouveau, tandis que nous, nous avons *écrit* du nouveau.

Nous avons dit que le nombre de repas pour 46,365 francs de détournements étaient découverts par les membres de la commission des hospices.

L'*Echo* ajoute :

« D'ailleurs, les faits signalés remontent à une origine qui date de trente ans et la personne incriminée est morte depuis plusieurs années. »

Erreur absolue, confrère. Nous avons dit que le commencement des détournement connus remontait en 1868, mais nous avons écrit aussi qu'il y en avait de 1891.

Pour ceux-là, y a-t-il prescription ?

Mais la perte incommparable que nous relevons dans l'*Echo* est celle-ci :

« Si nos renseignements sont exacts, une des causes qui auraient milité le plus en faveur de l'acquittement de Vincre dans l'esprit des jurés, c'est qu'il aurait été amené à suivre les errements de son prédécesseur ».

Voici qui est d'une morale plus que douteuse.

Alors, quand le prédécesseur aura « commis des errements » — mot charmant qui signifie ici détournements — le successeur pourra voler tout à son aise, les errements (?) du prédécesseur excusant les vols du successeur ?

Si le père est un assassin, le fils, suivant les *errements* (?) du *père*, pourra tuer *impunément*, les errements (?) du père excusant les siens.

Cet une morale nouvelle que nous ne nous attendions guère à trouver dans les colonnes du sévère *Echo*.

Marius VÉRAN.

Deux arrestations pour vol

Vendredi soir, vers sept heures, deux individus, Charles Lahousse, âgé de 49 ans, et Louis Denis, âgé de 16 ans, demeurant tous deux à Lille, rue François Vertz, se présentaient au poste de sûreté, demandant un billet de logement.

Comme on les invitait à retourner chez leurs parents, ils déclarèrent que le 21 décembre dernier, ils volaient, en compagnie d'un troisième individu, vole une somme de 252 francs à un épicier de leur quartier.

Après avoir été interrogés par M. Villon, commissaire de police, ils ont été écroués au dépôt.

Vol avec effraction

Dans la nuit de samedi à dimanche des malfaiteurs restés inconnus, ont brisé une vitre d'une fenêtre des magasins de MM. Valcke et François, rue de l'Esperance, et enlevé des coupons d'étoffe préparés pour être expédiés aujourd'hui.

Un passant a aperçu les voleurs, mais quand le concierge, qui avait été prévenu, arriva, les malfaiteurs avaient disparu. Jusqu'ici ils sont restés inconnus. La valeur et la quantité des étoffes enlevées ne pourront être évaluées qu'aujourd'hui.

M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, prévenu aussitôt, a ouvert une enquête.

Accident de tramway

Samedi après-midi, le tramway à vapeur n° 13, conduit par M. Crass, mécanicien, a pris en écharpe la voiture de M. Floris Lorthiois, demeurant à Tourcoing, qui traversait la rue Neuve au pas. La voiture a été refoulée dans la vitrine de la pharmacie Couvreur, occasionnant des dégâts assez importants, il y a seulement des deux côtés. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Une bagarre Grande-Place

Hier, vers midi et demi, une bagarre s'est produite Grande-Place.

A la sortie de la messe, des porteur du journal *La Cravache*, s'étant mis à crier leur journal, des injures furent échangées et bientôt on en vint aux mains. La police intervint, plusieurs personnes furent conduites au poste central, mais une seule a été maintenue. C'est un nommé Georges Marchand, âgé de 21 ans, tailleur, demeurant rue de Mouvaux.

Arrestation d'un expulsé

Samedi soir, vers sept heures, les agents de service au poste du troisième arrondissement ont arrêté pour ivresse et infraction à un arrêté d'expulsion un nommé Cyrille Vanwyenbloke, âgé de 33 ans, demeurant rue des Fossés, 17.

Il a été écroué au dépôt.

Un homme qui tombe dans ses escaliers

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, M. Henri Delcroix, âgé de 64 ans, demeurant rue de la Perche, impasse du Sud, 2, en voulant monter à sa chambre, a fait un faux pas et, est tombé au bas de ses escaliers se blessant une blessure à la tête. M. le docteur Lepers qui lui a donné des soins a déclaré la blessure sans gravité.

Un billet de logement s. v. p.

Samedi soir, vers six heures et demie, un nommé Joseph Poitevin, âgé de 43 ans, garçon de café sans domicile fixe se présentait au bureau de la sureté. Pas Neuve, demandant un billet de logement. Comme il ne possédait pas de papiers et était sans ressources, M. l'inspecteur l'a fait écrouer au dépôt.

Nos artistes

Dans le complet succès du concert donné au Cirque d'Amiens, concert au cours duquel l'excellent musicien, M. Ferret, ex-professeur de cor à l'école nationale de musique de Roubaix, a été applaudi, notre ancien confrère le *Journal d'Amiens*, s'exprime de la manière suivante sur cet artiste.

M. Féret, premier cor solo du Théâtre, possède un très beau talent, une embouchure rapide très ingrat ; pour lui, les variations les plus difficiles ne sont qu'un jeu, comme il l'a prouvé dans la difficile romance de l'Arbas sur le *Carnaval de Venise*, aussi son succès a été très vif.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 27 décembre 97 au 1er janvier 98

	Nombre de colis	Kilos
Soies	10	255
Laines peignées	2,203	349,000
Laines blées	812	94,900
Laines diverses et blousses	1,000	91,000
Cotons	334	28,406
Totaux	4,359	563,561

Marché à terme : 0,000 k.
Décroissage, 13 .[. opérations.
Tirage, 560 .[. opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

Imité de Leconte de Lisle

Les roses d'Ispahan dans leur gaîne de mousse,
Les jasmins de Mossoul, les fleurs de l'orangeur,
Qui un moins pur arôme, une senteur moins douce
Que le Congo sur la rive du frais darfum légère.

A. Ict M..., au savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

Un homme atteint de la rage

Nous avons, dans notre numéro du 1er janvier, parlé de ce malheureux ouvrier, père de famille, M. Théophile Laporte, âgé de 44 ans, demeurant rue de Ronco, qui avait été mordu par son chien au commencement de juillet dernier et présumé atteint de la terrible maladie.

Laporte, ainsi que nous l'avons dit, fut transporté à l'hôpital civil vendredi matin, placé dans une chambre de sûreté et étroitement surveillé.

Il fut pendant ce premier jour assez calme et prit même un peu de liquide.

Toute la journée du 1er janvier se passa à peu près de la même façon, le docteur Dewyn administra au malade une potion au chloral. Celui-ci manifesta même à M. Dubromel, économe, sa satisfaction, disant qu'il sentait que cela lui faisait du bien.

Le patient semblait avoir peur d'un infirmier préposé à sa garde parce que c'est ce dernier qui lui présente plusieurs fois le bol.

La plus grande partie de la nuit se passa toujours dans la même manière. L'infortuné se bornait à dire qu'il allait mourir ; que sa situation était triste ; se lamentant sur le sort de sa femme et de ses enfants.

Vers quatre heures du matin, le malheureux eut une crise, il poussa des cris perçants et des appels : « Au secours ! on me tue ! » puis de nouveau, la lucidité lui revint et il recommença à se lamenter, tout en demandant instamment la visite d'un prêtre.

Comme celui-ci, que l'on avait fait prévenir, ne venait pas assez vite à son gré, Laporte sanglia de retourner le chevalet.

Il sentait, disait-il, qu'il allait mourir, que ses deux poignets étaient déjà morts.

C'est terrible d'être enragé, ne cessait-il de répéter.

En même temps qu'un prêtre, le malheureux réclamait aussi sa femme.

Vers 11 heures 1/2, un vicaire de Notre-Dame arriva, et sa pauvre femme a peu près en même temps

Un peu avant l'arrivée de l'abbé le malade avait consacré à ce qu'on lui apporte un peu de bouillon chaud. Pas beaucoup, avait-il recommandé, comme un petit verre de genièvre. Lorsque l'infirmière lui présenta le bol, le malheureux fut saccagé par une violente commotion. Il suppia qu'on ne l'appela pas. En même temps il semblait étouffer et la face subissait une transformation affrayante. Les lèvres du visage s'allongeant démesurément, ressemblait au museau du chien. Enfin le malade faisait entendre des cris rauques, sorte d'aboiement.

Ce phénomène terrifiant se reproduisait chaque fois qu'il voyait du liquide. Lorsque le prêtre *arriva il pénétra dans la cellule dont la porte* était à ce moment ouverte. Le malade avait pu se lever, cavant porte la haut du corps en avant comme pour s'élancer et poussa ce cri particulier dont nous avons parlé plus haut.

Le vicaire recula, justement effrayé, mais alors et aussitôt l'infortuné demanda pardon, remercia le prêtre d'être venu et déclara qu'il voulait se confesser. Il avait dit qu'il avait bien pu pouvoir communier. Néanmoins, et par mesure de prudence, le prêtre ne pénétra plus à l'intérieur et s'est par le guichet, Laporte restant couché, qu'il a entendu.

Le malade ne fit pas entendre une seule parole pouvant témoigner qu'il était atteint de folie. Il s'exprimait très bien, tant en français qu'en flamand.

Il reçut ensuite la visite de sa pauvre femme, la plaignit et il pleura devant la séparation qui allait se produire.

M. le docteur Dewyn administra, hier après-midi, au malade, une nouvelle dose de chloral. Laporte manifesta toujours son horreur du liquide qu'on lui fit prendre de force.

Or il ne fit pas ensuite d'efforts pour vomir. et M. le docteur Dewyn que nous avons vu hier soir, paraissait plutôt croire que le malade n'est pas atteint de la rage. Il se pourrait bien, nous a-t-il dit, qu'on se trouve en présence d'un cas de folie tout-à-fait particulier.

Quoi qu'il en soit, et le malheureux est réellement atteint de la terrible maladie de la rage, le dénouement ne saurait tarder.

Dans tous les cas, rien de plus horrible pour le malheureux et pour ceux que la situation où il se trouve et dans laquelle nous l'avons vu.

Personne n'est encore venu de l'Institut Pasteur de Lille.

Un faux agent des mœurs

Il n'y a pas ici de police des mœurs proprement dite, et c'est fort heureux pour nos concitoyens, car si pareil institution est jugée nécessaire dans certaines villes, elle entraîne aussi de graves abus.

Combien n'en a-t-on pas d'exemples.

Mais si nous n'avons pas d'agents des mœurs, il est un individu qui nous a été signalé comme s'exerçant à ce métier.

Cet individu a cherché à intimider, — nous ne savons trop dans quel but, — des personnes du sexe, les invitant à le suivre au poste.

Après avoir intimidé, cet individu qui est bon à rechercher et à pincer sévèrement, ajoutait : « Nous verrons demain, ce sera difficile mais je tacherai pourtant d'arranger l'affaire, en attendant ne dites rien chez vous. Si j'ai besoin je vous ferai appeler.

Ces discours tenus à des femmes n'avaient rien à se reprocher sont étranges.

Que les personnes qui pourraient être entreprises par lui dans les mêmes conditions n'hésitent pas à le faire appréhender au collet par les premiers passants venus. Le gaillard est de bonne prise.

Les fêtes de l'an

Nous avons joui d'un temps superbe avec température douce pour les fêtes de l'an — ce qui n'aura fait pester que les loueurs de voiture — tout le monde ne pouvant pas être content à la fois.

L'animation a été vive, surtout le 1er janvier, et nos concitoyens ont été étrenner les parents et les amis tout en se livrant aux douceurs de la promenade.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 27 décembre 97 au 1er janvier 98

	Nombre de colis	Kilos
Soies	1,206	255
Laines peignées	141	34,000
Tirages	14	2,000
Déchets	1,361	36,255
Marché à terme 41.464		

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

Bailleul. — Le 1er janvier courant, le garde champêtre Canard a arrêté, pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Guillaume Wattin, âgé de 45 ans, qui travaillait depuis trois mois à la fabrique de chemises Landsberg, à Hallaine.

Il a arrêté à 41 heures du soir, au cabaret tenu par la veuve Eckert, contre-maître à la même fabrique, et était expulsé depuis 1877.

— Plusieurs contraventions ont été relevées, en outre, contre des propriétaires de chiens qui ont laissé divaguer leurs animaux dans la rue.

— Par arrêté de M. le préfet du Nord, M. Cattenet Hespel, conseiller municipal, a été nommé pour une nouvelle période de 3 années membre de la commission du bureau de bienfaisance.

— Par un autre arrêté, M. Jules Demesstère, brasseur à Hallain, a été nommé membre de la même commission en remplacement de M. Leman.

Lannoye. — *La fraude.* — Les douaniers de service à Willems ont arrêté deux individus, Auguste Rennel, âgé de 33 ans, et Emile Delcroix, âgé de 20 ans, qui passaient en fraude cinq mille bobines d'allumettes, valeur cinquante francs.

Ces deux individus ont été remis entre les mains des gendarmes de Lannoy qui les conduiront à Lille.

LILLE

LES DRAMES DE L'AMOUR

Une tentative de meurtre. — Au lever de l'aurore. — Les causes du drame. — Elle voyra !

Un drame passionnel dont les causes restent mystérieuses, a mis en émoi samedi matin la maison de M. Henri Menu, épicier, 137, rue Nationale. Une dame de ses locataires, Mlle Victorine Coustry, a été la victime d'une tentative de meurtre. Voici les faits :

Le drame

Samedi, vers sept heures du matin, un vérificateur de l'Octroi, M. Dumesnil, demeurant rue d'Arcole, passait devant la maison de M. Menu, lorsque son attention fut attirée par des cris déchirants que poussait une femme, à travers un carreau de la fenêtre qu'elle venait de briser.

M. Martine, accompagné de quelques personnes, s'empressa de gravir l'escalier qui conduit à l'appartement d'où partaient ces cris. Ils se trouvèrent en face d'une femme, vêtue simplement d'une chemise et que menaçait un homme également vêtu d'une chemise.

Ils se précipitèrent sur celui-ci, qui, sans résistance, se laissa arrêter.

Voici ce qui s'était passé :

Jeudi soir, au sortir du théâtre des Variétés, *M. Henri Durand, âgé de 37 ans, représentant* à Lille d'une maison de vins de Bordeaux, la maison Arcin, H. Georges et Cie, et demeurant depuis quelque temps rue Saint-Gabriel, 2 bis, fit la rencontre d'une femme, Victorine Coustry, âgée de 35 ans, se disant lingère et habitant au 1er étage du 137 de la rue Nationale.

Après quelques instants de conversation, il était alors minuit, Durand et Victorine Coustry prirent le même chemin, et le jeune homme accompagna la lingère jusque dans sa chambre. Il n'en sortit pas.

Le lendemain, vers 7 heures, Durand se leva, prit ses vêtements qu'il fouilla fébrilement, en sortit un porte-monnaie, qu'il ouvrit. Le porte-monnaie ne contenait qu'une boulette de papier Quelque chose arrêta alors l'esprit du jeune homme ? On ne sait. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il prit dans l'une des poches de son gousset-pantalon un petit pied de fer, *comme ceux dont se servent* les cordonniers. Il alla ensuite réveiller sur Victorine Coustry, encore couchée, il la frappa d'un coup violent à la tête.

Malgré les cris de la malheureuse, et le sang qui coulait en abondance de sa blessure. Durand, absolument fou furieux, chercha à l'étrangler en l'écrasant sous des couvertures. Une lutte terrible s'engagea entre les deux amants ; elle dura plusieurs minutes, mais finalement, Victorine parvint à se dégager. Elle se jeta sur la fenêtre brisa un carreau d'un coup de poing et appela à l'aide.

C'est alors qu'intervient M. Martine.

Les causes du drame

C'est ici que commence le mystère. Pourquoi Durand a-t-il frappé sa maîtresse ?

Il ne l'a vraisemblablement pas fait par jalousie. Il possédait vendredi soir 210 francs dans son porte-monnaie. Il avait mené la vie joyeuse dans divers établissements de la ville, mais, s'il avait fait de fortes dépenses à sa bonne, celle-ci, qui semblait-il, devait contenir encore une somme d'argent assez considérable.

Le lendemain matin, en ne trouvant plus dans son porte-monnaie qu'une boulette de papier, Durand se rappela qu'il ne connaissait pas la femme avec qui il avait passé la nuit et l'idée lui vint qu'il était tombé dans un guet-pens, dont Victorine Coustry avait été l'appât. C'est alors qu'il devint furieux et vit rouge.

D'autre part, il faut dire que Durand était encore sous l'influence de la boisson, samedi matin, réellement hébété, et ne paraissant plus avoir bien conscience de ses actes.

De plus, on a trouvé dans les poches de ses vêtements, outre « la forme » dont nous avons parlé, un tire-point et deux paires de ciseaux.

On ne s'explique guère la présence de ces objets dans les poches de Durand. Celui-ci, questionné sur ce point par M. Mourgues, commissaire de police, répondit qu'il avait pris ces objets en prévision de la fête de Noël, afin de pouvoir impunément se promener dans les rues de Lille, la nuit ; ces rues, lui avait-on dit à Bordeaux, étant peu sûres.

Il prétend également ne pas avoir frappé Victorine, *mais lui avoir simplement jeté* à la tête son pied de fer.

Le meurtrier arrêté

M. Mourgues, commissaire du 2e arrondissement, avisé de ce qui venait de se passer, mit en état d'arrestation le meurtrier qui n'opposa aucune résistance. Après avoir passé la nuit au poste samedi, Durand, après un long interrogatoire, a été conduit, dès le matin, à l'arrêt dimanche matin. Quant à Victorine Coustry, qui a reçu les soins du docteur Laurent, elle survivra à ses blessures.

La casquette mystérieuse

Dessaine retrouvé

Nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs de la mystérieuse disparition du sieur Dessaine, d'Hellemmes, disparition qui coïncidait avec la découverte d'une casquette et d'un foulard, près d'un puits de la rue de Bavay.

Nous avons dit que Mme Dessaine avait reconnu les deux objets comme appartenant à son mari.

Des recherches furent faites dans le puits ; elles furent sans résultat.

Cependant, sur l'insistance de la famille de disparu, de nouvelles recherches furent opérées dans le puits, qui ne contenait trois mètres d'eau.

Enfin, samedi dans l'après-midi, des ouvriers qui, depuis plusieurs heures exploraient le puits à l'aide de pompes, retirèrent, du cadavre horriblement tuméfié : c'était celui de Dessaine. M. Henri Bigotte, beau-frère du disparu, qui aidait les ouvriers dans leurs recherches, le reconnut parfaitement.

Le corps de Dessaine a été transporté samedi soir à la Morgue, après que les premières constatations eurent été faites par M. Cordier, commissaire du 1er arrondissement.

Mme Dessaine a réclamé le corps de son mari.

L'enquête continue, car on ne sait pas encore s'il y a un crime ou suicide. Pourtant, le corps de Dessaine ne porte pas trace de violences.

Un pendu

Hier matin, on a trouvé pendu au plafond de sa chambre le nommé Jean-Baptiste Hiquet, demeurant rue de Jujiers, cour Cocquille. M. le commissaire de